

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 292

présenté par
M. Flajolet, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 27 QUATER

Au début de l'alinéa 3 de cet article, insérer les mots :

« Après le 5°, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.